

BILAN DE DEUX ANNEES DE RECHERCHES D'HISTOIRE LOCALE

Les communes de la province de Liège

En septembre 1962, la section liégeoise de la Fédération belge des professeurs d'histoire, placée sous la présidence de Monsieur Louis GOTHIER, inspecteur de l'enseignement moyen, tentait une expérience. Depuis de nombreuses années, en effet, d'aucuns déploraient que l'histoire des communes de la province de Liège était très mal connue. A l'exception de quelques monographies utiles et de dictionnaires historiques vieillis ⁽¹⁾, le champ d'investigation était resté en

Le but de l'entreprise commencée en 1962 peut ainsi être défini : Rédiger un dictionnaire historique et archéologique des communes de la province de Liège. Chaque commune fera l'objet d'une notice précise, qui serait plus un état de la question et un inventaire des ressources documentaires qu'un exposé exhaustif de l'évolution de la commune. Il s'agissait donc de mettre à la disposition des professeurs de l'enseignement moyen et des chercheurs d'histoire locale un instrument de travail leur permettant de connaître les grandes lignes de l'évolution de chaque commune et de se faire une idée exacte de l'ensemble des matériaux susceptibles d'assurer une recherche plus systématique.

L'entreprise était à la fois ambitieuse et quelque peu aventureuse. Par essence, elle supposait la collaboration. C'est la raison pour laquelle il fut décidé que cette vaste étude serait réalisée par les étudiants de la candidature en histoire de l'Université de Liège et, avec l'accord actif de Monsieur René Van Santbergen, leur inspecteur, des sections langue maternelle - histoire des écoles normales moyennes libres et officielles ⁽²⁾. Les tâches furent, en conséquence, réparties entre ces différentes équipes de travail, et ce dans un souci de rationalisation et d'efficacité.

La carte de la principauté de Liège établie par J. RUWET ⁽³⁾ servit de base à cette subdivision des tâches. Cette carte de géographie historique fait nettement

(1) DELVAUX DE FOURON, *Dictionnaire géographique et statistique de la province de Liège*, 2 volumes, Liège, 1841. — DE RYCKEL A., *Les communes de la Province de Liège*, Liège, Demarteau, 1892. — VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique des communes de la Province de Liège*, Bruxelles, 1891.

(2) Ecole normale moyenne Louise Degreffe (Etat) ; Ecole normale moyenne de la Ville de Liège ; Ecole normale moyenne catholique Saint-Barthélémy ; Ecole normale moyenne des Filles de La Croix.

(3) RUWET J., *La Principauté de Liège en 1789*, Liège, 1958.

apparaître que l'ancienne principauté de Liège était divisée en une quinzaine de circonscriptions fiscales. Il était simple dès lors pour chacune des équipes et pour chacun des districts fiscaux de dresser la liste des communes et d'assigner à chaque élève ou à un groupe d'élèves l'étude d'une commune en particulier. C'est ainsi que depuis 1962 mes élèves de seconde langue maternelle - histoire de l'école normale moyenne de la ville de Liège tentent de tirer au clair l'histoire des quelque soixante communes des anciens districts fiscaux d'Avroy et du Condroz.

* * *

Dès la naissance de cette entreprise nous étions conscients de la nécessité de rationaliser au maximum le travail. A cette fin, Monsieur L.E. Halkin, professeur à l'Université de Liège, et Monsieur G. Hansotte, conservateur aux Archives de l'Etat à Liège, mirent au point un plan type de rédaction d'une monographie d'histoire locale. Tous les élèves devaient s'y conformer afin d'uniformiser les recherches et la présentation des travaux rédigés.

Je crois opportun de reproduire ici quelques extraits de ce plan, et ce dans le but de donner une idée de l'ampleur et de la difficulté de nos recherches.

Introduction :

1. Renseignements généraux préalables.

2. Méthode et plan.

Sources manuscrites.

Bibliographie.

L'enquête proprement dite devait amener nos jeunes chercheurs à répondre à douze questions :

1. Quelle est aujourd'hui la situation géographique de la commune (province, arrondissement, canton, bornes, superficie, population, langue, voies de communication, centres d'attraction voisins) ?
2. Enumérez, localisez et datez :
 - a) les sites archéologiques ;
 - b) les anciennes voies de communication ;
 - c) les monuments.
3. A quelle(s) principauté(s) la commune a-t-elle appartenu sous l'Ancien Régime ?
4. a) A quelle(s) seigneurie(s) hautaine(s) a-t-elle correspondu ?
b) S'il s'agit d'une seigneurie ecclésiastique, qui avait le droit d'avoué ?
c) Y a-t-il eu dans la commune une ou plusieurs seigneuries foncières ?
5. Quelle y était, sous l'Ancien Régime, l'organisation de la justice ?
6. a) A quel diocèse ?, doyenné ?, paroisse(s) ? appartient la commune :
 1. avant 1559 ?
 2. de 1559 à 1801 ?
 3. de 1801 à nos jours ?
b) Qui nommai(en)t le curé sous l'Ancien Régime ?
c) Qui percevai(en)t les dîmes ?

7. Quelle était la répartition de la propriété :
 - a) à la fin de l'Ancien Régime ?
 - b) au début du XIX^e siècle (après la vente des biens nationaux) ?
 - c) aujourd'hui ?
8. Quelle était l'étendue des exploitations et la qualité des exploitants :
 - a) à la fin de l'Ancien Régime ?
 - b) au début du XIX^e siècle (après la vente des biens nationaux) ?
 - c) aujourd'hui ?
9. Quelle a été autrefois et quelle est aujourd'hui :
 - a) l'activité industrielle ?
 - b) l'activité artisanale ?
 - c) l'activité commerciale de la commune ?
10. a) Quelle a été l'évolution de la population de la commune spécialement aux XIX^e et XX^e siècles ?
 b) A quel(s) parti(s) la population a-t-elle accordé sa confiance aux XIX^e et XX^e siècles ?
11. Quelles ont été et quelles sont les activités culturelles de la commune ?
12. Cartes de la commune :
 - a) de Ferraris ;
 - b) plan Popp ;
 - c) carte(s) de géographie historique au 1/10.000^e.

Il convenait d'apporter à ces questions des réponses brèves mais *précises*. Le moment était venu dès lors de se mettre à la tâche, plein d'espoir certes, et plus ou moins conscient des difficultés. Elles allaient bientôt s'imposer à nous. Au terme de trois ans d'expériences il est possible d'en faire la synthèse.

* * *

Notre première préoccupation consista à dresser une bibliographie générale des ouvrages susceptibles d'apporter des renseignements à chacun des collaborateurs. Ensuite chaque élève dressa la bibliographie particulière, spécifique de sa commune. C'est à cet endroit que déjà toutes nos illusions s'évanouirent. Le dépouillement des ouvrages d'ensemble n'apporta qu'une mince moisson de renseignements à chacun de mes élèves. Par ailleurs, il s'avéra très rapidement que plus de la moitié des communes rurales du Condroz n'avait jamais été étudiée. La bibliographie spéciale était dans ces cas réduite à sa plus simple expression. En outre, nous avons dû nous rendre à l'évidence que les monographies publiées étaient peu adéquates, soit qu'elles n'apportaient que des renseignements très fragmentaires, soit qu'elles n'avaient pas toujours été conçues avec un maximum d'esprit critique.

En un mot, par la consultation et le dépouillement des quelques travaux publiés, il était possible de répondre aux questions 1, 2, 3 et fragmentairement à certains aspects des autres parties du questionnaire.

En d'autres termes, nous nous trouvions devant un véritable cercle vicieux. La connaissance de la plupart des problèmes et précisément les plus importants et les plus intéressants (l'organisation seigneuriale, l'organisation de la justice

sous l'Ancien Régime, la répartition et le régime de la propriété, l'évolution démographique...) ne pouvait progresser par l'exploitation des travaux publiés. C'est en vain que nous retournions dans tous les sens ces quelques monographies.

Il convenait donc d'agir dans une autre sens, c'est-à-dire exploiter les sources d'archives. C'était la seule façon de résoudre valablement les problèmes soumis à notre investigation. Mais là aussi la tâche se révéla bientôt tentaculaire. Je me dois d'en préciser les raisons principales.

Je demandai à chacun de mes élèves de dresser l'inventaire exhaustif des archives de leur commune respective. Grâce à la réelle bonne volonté du personnel du dépôt des Archives de l'Etat à Liège, nos jeunes chercheurs purent avec assez de succès s'orienter à travers la multiplicité et la complexité des inventaires des fonds d'archives⁽⁴⁾. Parfois, malheureusement, certains fonds d'archives se trouvaient encore au siège de la commune ou de la cure et toujours dans un désordre indescriptible. Dans ces cas, l'établissement d'un simple inventaire était matériellement impossible.

Quoi qu'il en soit, pour la plupart des communes, nous avons pu dresser un relevé des sources d'archives. En bref, nous savions dès lors qu'il existait des possibilités de travail inouïes, les inventaires nous le disaient. Il restait à les exploiter... Je veux ici attirer tout spécialement l'attention sur le fait qu'on ne se rend pas toujours parfaitement compte de la réelle difficulté du dépouillement des sources inédites et surtout pour les néophytes.

Pour chaque question, il fallait apporter une réponse brève mais *précise*. Pour parvenir à une telle précision il faut souvent consentir à un long travail d'analyse et de dépouillement à travers de nombreux registres. Qui veut de façon précise et rigoureuse définir la seigneurie d'un Ancien Régime doit dépouiller des centaines de pièces et dans des directions souvent inattendues, tous les aspects de ce problème sont complexes. Je n'en veux pour preuve que les perspectives précisées par Monsieur Hansotte dans les commentaires de son plan type :

« *Seigneuries*.

a) La commune correspond-elle à une ancienne *seigneurie hautaine* ? Est-elle formée d'une partie d'une seigneurie hautaine ? ou de la réunion de plusieurs seigneuries hautaines ? ou de la réunion d'une ou plusieurs seigneuries hautaines et d'une ou plusieurs parties démembrées à des seigneuries hautaines plus vastes (si possible, joindre carte indiquant les limites des diverses seigneuries) ? la ou les seigneuries apparten(en)t-elle(s) à une (ou des) famille(s) laïque(s), à une (ou des) maison(s) ecclésiastique(s), à un (ou des) prince(s) souverain(s) ? Lesquels ? Si plusieurs princes, maisons religieuses ou familles sont successivement

(4) Nous nous permettons d'en citer quelques-uns à titre exemplatif :

- a) Pour l'Ancien Régime : *Inventaire des greffes scabinaux* ; *Inventaire des archives des cures* ; *Les capitulations paroissiales du pays de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles* ; *Inventaire du fonds des familles* ; *Inventaire des archives des abbayes et monastères* ; *Institutions centrales (Conseil Privé ; Les Etats de Liège ; Chambre des Comptes)*.
- b) Régime français : FAIRON E., *Inventaire analytique du fonds français*, dans A.H.L., t. III, 1944, n° 2 ; les inventaires de DELATTE Y. et LAHAYE L. consacrés à la vente des biens nationaux.
- c) Nouveaux régime : HANSOTTE G. et FORGEUR R., *Inventaires des communes et inventaires des cures*.

seigneurs du même bien, quand et à la suite de quels événements se sont opérées les cessions ? ; la (ou les) seigneurie(s) hautaine(s) est (ou sont)-elle(s) allodiale(s), censale(s), féodale(s) ? Dans les deux derniers cas, de qui relève(nt)-elle(s) ?

b) A côté de la (ou des) seigneurie(s) hautaine(s), y a-t-il dans la commune une ou des *seigneuries foncières* ? Dans l'affirmative, répondre aux mêmes questions que pour les seigneuries hautaines. »

Combien déjà la simple compréhension de ces impératifs présente de difficultés pour les élèves !

Qui veut définir l'organisation de la justice sous l'Ancien Régime et dans le cadre du régime seigneurial, doit analyser des centaines de causes à travers les registres des greffes scabinaux et déduire de proche en proche le fonctionnement de l'institution.

Qui veut encore préciser la répartition et le régime de la propriété à la fin de l'Ancien Régime, au lendemain de la vente des biens nationaux et depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, ne peut espérer trouver de réponses toutes faites dans un quelconque registre. C'est par un travail lent et patient à travers les archives fiscales et cadastrales qu'on peut tenter de reconstituer cette réalité économique et foncière.

Retracer l'évolution de la population, est-il problème plus important pour certaines communes dont l'économie était rurale jusqu'au début du XIX^e siècle encore et qui brusquement sont entrées dans l'ère de l'industrialisation ? L'évolution démographique s'y est véritablement précipitée. Seul un dépouillement systématique des registres de l'état-civil autorise la formulation de conclusions précises.

Bref, et nous pourrions allonger cette liste, chacune des questions, dès lors qu'il faut recourir à une documentation inédite, constitue une étude en soi, longue et patiente et de laquelle il est possible en définitive de dégager en synthèse les précisions qui devront meubler notre dictionnaire historique des communes de la province de Liège. En effet, cette synthèse ne peut en aucun cas comporter des données fantaisistes ou hâtives.

En conséquence, et cela nous paraît évident au terme de tout ce qui précède, il ne pouvait être question de demander à un seul élève de rédiger une monographie complète en répondant aux douze parties du plan-type dans le cadre d'une seule année scolaire.

Par ailleurs, je me rendis rapidement compte que, même si les inventaires d'archives offraient des possibilités de travail considérables et la perspective d'un renouvellement des études d'histoire locale, je me heurtai à deux obstacles insurmontables.

D'une part, il est évident que nos jeunes chercheurs ne sont pas aptes à dépouiller des archives antérieures au XVIII^e siècle, en raison des difficultés linguistiques et paléographiques.

D'autre part, il nous apparut que quelques-uns des problèmes suggérés dans le plan-type ne pourraient jamais être résolus en raison de la disparition totale ou partielle de certains fonds d'archives. Dans le cas d'une disparition même partielle de certaines sources, les recoupements nécessaires à l'intelligence nuancée d'un problème devenaient impossibles. L'exemple le plus simple à ce titre

est celui de l'établissement d'une démographie qui est fondée sur le dépouillement parallèle des registres de naissances, de mariages, de décès et quand c'est possible pour le XIX^e siècle des listes de population signalant les entrées et les sorties. Dès l'instant où une solution de continuité intervient dans la conservation de ces registres l'enquête est vouée à l'échec. Ce n'est là qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Combien de fois n'ai-je pas dû modifier en cours de route l'orientation d'un travail parce qu'il apparaissait que tel fonds d'archives n'apportait pas les données souhaitées, ou parce que tel recoupement qui s'avérait nécessaire dans un souci probatoire était impossible en raison de la disparition de certaines pièces ou fonds d'archives. Et ce sont là autant d'aléas qu'on ne peut prévoir *a priori* au moment où on délimite les tâches de chacun des élèves, mais qui surgissent implacablement quand un travail est déjà fort avancé. C'est un truisme de rappeler que sans document il n'y a pas de récit historique possible. Dans le cas de nos travaux de monographies cet axiome se vérifie malheureusement trop souvent. Pensons, en effet, que les archives locales n'ont pas toujours fait l'objet, soit pendant l'Ancien Régime, soit plus près de nous, d'un souci de conservation minutieux. La conséquence en est que les possibilités de travail varient d'une commune à l'autre en fonction d'une documentation dont le degré de conservation est très inégal. C'est la raison pour laquelle la reconstitution du passé de certaines communes rurales restera toujours fragmentaire. En ce qui concerne le Condroz, rares sont les communes pour lesquelles nous pourrions répondre de façon satisfaisante aux douze points du questionnaire, puisqu'aussi bien il est des cas où les sources de l'Ancien Régime sont très disparates, ou discontinues ou même pratiquement inexistantes.

Sur un autre plan, nous ne pouvions sous-estimer les difficultés inhérentes à la matière elle-même. Combien, même pour des professeurs chevronnés, les problèmes d'organisation de la seigneurie d'Ancien Régime, de la compétence des cours de justices seigneuriales, de l'intervention des communautés rurales dans la vie de la seigneurie..., restent complexes. Nous n'avons souvent de ces aspects sociaux, humains et juridiques de l'Ancien Régime que des connaissances livresques et générales. Seul un dépouillement systématique des sources d'archives permet d'affiner et de nuancer notre perception de ce passé, et de replacer nos ancêtres dans la réalité exacte de leurs rapports avec des institutions aux contours flous et imprécis. Pour un jeune chercheur, *a fortiori*, ce contact est toujours plus que déroutant : à l'instant, où avec peine il assimile quelques notions théoriques, il est déjà confronté avec des réalités qui entament la sérénité de connaissances toutes neuves encore.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu de l'ensemble de ces écueils qu'on ne peut minimiser, notre entreprise se révéla à même d'apporter des résultats positifs. Pour chaque commune, je répartis les douze questions entre plusieurs élèves. Chacun devait aborder ainsi un nombre de problèmes limité. Grâce à cette technique de travail, l'étude des différents aspects de l'évolution de nos communes pouvait s'épanouir progressivement comme un éventail que l'on ouvre. En étalant ainsi notre activité sur plusieurs années et sur plusieurs générations d'élèves, il sera possible de faire le tour complet des matériaux disponibles, d'en dégager la quintessence et d'apporter pour chaque commune, dans la mesure des possibilités, un état de la question précis.

En outre, et ceci me paraît plus important encore, ces travaux sont extrêmement formatifs pour nos futurs professeurs, qu'ils soient licenciés ou régents.

Ils mettent le futur enseignant en contact avec les difficultés de la recherche historique. C'est l'occasion pour lui de prendre conscience concrètement qu'en histoire la synthèse est l'aboutissement d'une lente et patiente recherche d'analyse, que d'aucuns qualifient certes de fastidieuse, mais dont la nécessité est absolue dans la mesure où on s'interdit de tomber dans les généralisations hâtives.

A tout instant aussi, nos futurs professeurs fortifient leur sens du relatif. Ils se rendent compte que les affirmations si catégoriques des manuels doivent souvent être remises en question. Je crois opportun d'en fournir un exemple entre autres. Durant l'année scolaire 1963-1964, j'ai demandé à trois élèves de se préoccuper du problème de la propriété dans les trois communes rurales d'Ellemelle, de Nandrin et de Boncelles. Ils devaient donc définir le régime et la répartition de la propriété à la fin de l'Ancien Régime, au lendemain de la vente des biens nationaux, et depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces travaux se soldèrent par l'apport de conclusions à la fois originales et étonnantes, et qui s'inscrivaient en faux contre l'idée trop communément admise que le régime de la grande propriété prédominait avant 1789 et que, d'autre part, la vente des biens du clergé et de la noblesse avait entraîné de profondes modifications dans le régime et la répartition de la propriété foncière. En fait, pour les trois communes précitées (qui sont pratiquement les seules où une telle étude soit possible pour tout le Condroz), il fut démontré que régime et répartition de la propriété n'ont pas subi de transformations fondamentales depuis le XVIII^e siècle. Déjà avant l'occupation française la petite et la moyenne propriété étaient monnaies courantes, et ces propriétés sont restées entre les mains des mêmes familles à travers les XVIII^e et XIX^e siècles.

En outre, ces recherches minutieuses les familiarisent avec les problèmes institutionnels, économiques, sociaux, juridiques, démographiques... de l'Ancien Régime, et précisément sous leur aspect le plus vivant et le plus concret, celui d'une communauté humaine restreinte, mais qui constitue un véritable microcosme dans lequel se reflètent les tendances et les caractères de l'histoire de tout l'Occident européen.

Enfin, le jour où notre entreprise sera parvenue à son terme, nous aurons rendu de précieux services à l'enseignement de l'histoire et plus spécialement là où il est le plus difficile, c'est-à-dire au niveau des classes inférieures des humanités générales ou techniques. En effet, l'enfant de douze ou treize ans accède beaucoup plus facilement à la conscience historique dans la mesure où la réalité passée lui est présentée à travers l'optique de son milieu local. L'ensemble de nos travaux permettra une meilleure connaissance de l'histoire et de l'évolution du vieux pays de Liège, dont les professeurs et leurs petits élèves sont les produits. Non seulement la connaissance de notre propre passé sera ainsi renouvelée, mais surtout la documentation textuelle et iconographique sera considérablement enrichie, pour servir aux mieux les besoins d'un enseignement qui, nous osons l'espérer, se voudra de plus en plus concret. Pour ce faire, le recours à une documentation de plus en plus éclectique s'impose. C'est à cette condition seulement que la méthode de « découverte » ne sera

plus un vain mot que trop de professeurs confondent encore avec un simple jeu de devinettes.

Par ailleurs, je n'ai pas la sensation de détacher mes élèves de leur formation pédagogique en les obligeant à débroussailler le passé de quelques communes de la province de Liège. Bien au contraire, et comme nous avons tenté de le montrer, ces recherches sont susceptibles d'affiner leur esprit d'analyse, de développer leur esprit de synthèse pour assurer le brassage de données nombreuses et complexes, de solliciter leur esprit d'initiative ; en un mot les aider à se forger une méthode de travail personnelle. C'est en définitive, à mes yeux, de cette façon que nous servons le plus la formation pédagogique et scientifique des futurs professeurs d'histoire.

Qu'il me soit permis, au terme de ce rapide bilan d'une expérience non achevée encore à ce jour, de formuler deux doléances.

Trop souvent mes élèves se sont heurtés à l'indifférence et à la mauvaise volonté du personnel de certaines administrations communales. Une telle attitude est extrêmement décourageante pour un jeune chercheur si hésitant et si peu convaincu dans certains cas de l'efficacité ou de l'utilité de son travail.

Par ailleurs, en octobre 1964, alors que depuis trois semaines mes élèves prenaient contact avec leur travail respectif, nous avons appris que les archives de l'arrondissement de HUY seraient désormais conservées à Huy et non plus au dépôt des Archives de l'Etat à Liège. Cette décentralisation qui intervenait de façon tout à fait inattendue eut pour résultat d'interrompre la réalisation des monographies relatives aux communes du Condroz, puisqu'aussi bien la plupart des archives nécessaires se trouvent à Huy.

Noël NIHOTTE.